

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 22 mars 2022

Date de publication : 28/03/2022	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 15/03/2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 22 mars 2022, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Marans (17) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Yveline THIBAUD

Philippe BARRE (en visioconférence)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Stéphane VILLAIN (*pouvoir à Jean-Pierre Servant*)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée

Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS (*pouvoir à Séverine Vachon*)

Au titre des communes de Charente-Maritime

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des EPCI de Charente-Maritime

Gilles BOUTEILLER (en visioconférence)

Anne-Sophie GUICHET (en visioconférence)

Jean-Pierre SERVANT

Autorisation de conclure un bail commercial précaire de 3 ans pour la Biscuiterie de Coulon

Autorisation de conclure un bail commercial précaire de 3 ans pour la Biscuiterie de Coulon.

Contexte

La Biscuiterie, située sur le site de la laiterie de Coulon, est actuellement inoccupée. D'une surface de 280 m², elle se compose d'un hall d'accueil, de deux espaces laboratoire comprenant un local de plonge, d'un bureau, de sanitaires et de 3 locaux techniques. Son loyer est estimé à 1 224 € mensuel auquel s'ajoute 200 € de charges.

Malgré plusieurs visites, le bâtiment ne trouve pas preneur compte tenu de la surface trop importante et du loyer en conséquence.

La Société « Les Papys Gâteaux » sollicite le Parc pour une location partielle du bâtiment (hall d'accueil et un atelier). Il convient de préciser que le deuxième atelier pourra être loué si l'opportunité se présente, du fait de la présence de compteurs séparés.

« Les Papys Gâteaux » souhaitent développer une activité de production de madeleines artisanales « la véritable madeleine de Niort et « la « madeleine à l'angélique du Marais poitevin ».

Pour ce faire, « Les Papys Gâteaux » privilégieront des ingrédients et des produits locaux tels que « la farine du marais poitevin, le beurre et le lait d'Echiré, le miel du marais, l'angélique ».

Les madeleines seront commercialisées en vente directe (auprès des consommateurs de France et export) et indirecte (boutiques de produits locaux, magasin de distribution...).

Les objectifs de productions sont de 100 paquets/semaine durant les 6 premiers mois puis augmenteront ensuite.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > de proposer un bail commercial précaire d'une durée de 3 ans dans l'attente des décisions à venir concernant la Laiterie ;
- > de fixer le loyer pour la location partielle du bâtiment à 300 € TTC/mois jusqu'au 31/12/2022, puis de l'actualiser à la hausse si le chiffre d'affaire annuel réalisé pour les années 2023 et 2024 le permet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

